

Indicateur n° 2-2 : Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans vivant dans des familles dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté (ensemble des familles et familles monoparentales)

Finalité : Le fait pour un enfant de débiter son existence par une période au cours de laquelle il risque d'être confronté à la pauvreté matérielle apparaît comme une injustice majeure, doublée de la probabilité d'un risque accru d'une situation défavorisée à l'âge adulte. Les prestations familiales et les aides au logement visent à réduire ce risque de pauvreté enfantine grâce au soutien qu'elles procurent aux revenus des ménages modestes. C'est pourquoi il est utile de mesurer le niveau et l'évolution du taux de pauvreté parmi les enfants âgés de moins de 18 ans.

Résultats : Le tableau suivant donne la part des enfants de moins de 18 ans dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian):

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Objectif
Ensemble des enfants âgés de moins de 18 ans	17,7 %	16,7 %	17,6 %	17,7 %	17,9 %	17,3 %	17,7 %	19,6 %	Réduction
Dont vivant dans des familles monoparentales	35,4 %	31,9 %	38,4 %	38,6 %	38,4 %	37,8 %	38,0 %	41,0 %	
Intensité de la pauvreté	18,2 %	17,0 %	19,0 %	18,2 %	18,0 %	18,3 %	19,0 %	19,5 %	

Sources : INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2002 à 2004, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

En 2010, 19,6 % des enfants âgés de moins de 18 ans vivaient dans des familles pauvres, contre 14,1 % pour l'ensemble de la population. Ceci tient au fait que les familles avec enfants ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les ménages sans enfant : par exemple, un couple avec deux enfants a un niveau de vie médian inférieur de près de 30 % à celui d'un couple sans enfant (cf. indicateur « objectifs/résultats » n° 1-1). Les enfants vivant en famille monoparentale connaissent une situation particulièrement défavorisée, avec un taux de pauvreté de 41,0 % en 2010 (en progression de 3 points par rapport à 2009). La fréquence de la pauvreté parmi les enfants s'est sensiblement accrue en 2010 après avoir été relativement stable sur les années précédentes. Elle est par ailleurs en progression continue pour les enfants vivant en famille monoparentale.

Un indicateur alternatif, le taux de pauvreté ancré dans le temps, permet de neutraliser les effets des changements de l'ensemble de la distribution des revenus d'une année sur l'autre, qui peuvent avoir des conséquences ambiguës sur l'évolution du seuil et du taux de pauvreté. Le taux de pauvreté ancré dans le temps a lui aussi crû sur la période récente: il est ainsi passé de 17,9 % en 2007 (année d'ancrage) à 18,7 % en 2010. Les revenus des ménages progressant tendanciellement plus rapidement que les prix (dont l'évolution entre dans le calcul de ce taux, cf. ci-dessous, Construction de l'indicateur), le taux de pauvreté ancré dans le temps est pourtant *a priori* orienté structurellement à la baisse.

Enfin, pour compléter l'analyse, la mesure de l'intensité de la pauvreté, soit l'écart relatif qui sépare le niveau de vie médian des personnes pauvres du seuil de pauvreté, permet de rendre compte de l'évolution des disparités de situations au sein même des familles pauvres. Cette intensité a crû sur la période récente : les enfants vivant dans des foyers en situation de pauvreté avaient ainsi un niveau de vie médian inférieur de 18,0 % au seuil de pauvreté en 2007, il lui est inférieur de 19,5 % en 2010.

Depuis 2003, il y a donc à la fois plus d'enfant évoluant dans des familles dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté et les 50 % des familles les plus pauvres tendent à s'éloigner encore de ce seuil sur les années récentes.

Construction de l'indicateur :

Le seuil de pauvreté retenu ici est égal à 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie d'un individu est égal au revenu disponible du ménage dans lequel il vit, divisé par le nombre d'unités de consommation correspondant à la composition de ce ménage. Le système d'unités de consommation habituellement utilisé compte une part pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour les autres personnes âgées de 14 ans et plus et 0,3 part pour les personnes âgées de moins de 14 ans. Le seuil de pauvreté s'établissait ainsi en 2010 à 954 euros par mois pour une personne seule et 1 446 euros par mois pour un couple avec un enfant.

Le taux de pauvreté ancré à une année donnée est égal à la proportion de personnes pauvres en retenant pour seuil de pauvreté les 60 % du niveau de vie médian de l'année prise pour référence (ici l'année de référence est 2007), revalorisé ensuite seulement par référence à l'évolution des prix (décorrélée de l'évolution de la distribution des revenus).

L'intensité de la pauvreté est calculée comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté calculé précédemment.

Précisions méthodologiques :

L'indicateur est calculé à partir des données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux élaborées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la Direction générale des finances publiques (DGFiP), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et la Caisse centrale de la mutualité agricole (CCMSA). Le champ retenu est celui des personnes vivant dans des ménages dont le revenu est non nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

La série d'enquêtes réalisée à compter de 2006 (et rétropolée sur les années antérieures) repose sur un appariement des données relatives aux allocations versées par la CNAF et la CCMSA, des données fiscales et des revenus du patrimoine par imputation à partir des informations contenues dans l'enquête « Patrimoine 2010 » réalisée par l'INSEE.